

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2016 – 103 du 21 Septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 12 Septembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes D. LEVESQUE – C. DUMORTIER – M. BONIFACE – J. LE CERF – GI. WATSON – F. LETURCQ – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – J. Cl. CODEVELLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – F. SELLIER - J.P. LORENT – L. ANTINORI – D. BASSEUX - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - F. CARON – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LARDIER  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS  
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER  
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET  
Mme C. DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE  
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL  
Mme J. LE CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE  
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M.G. DUE

### OBJET : **TEPCV – Convention avec le CPIE de l'Artois.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la démarche initiée par l'Intercommunalité suite à l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en vue de devenir un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Cette démarche pour laquelle l'Intercommunalité a été déclarée lauréate se traduit par différentes actions visant à économiser l'énergie ou à réduire la consommation énergétique.

Monsieur le Président rappelle l'action initiée sur le volet « éclairage public » mais également sur le volet « habitat » en vue de réduire la consommation énergétique des communes et des habitants du territoire.

L'opération de thermographie aérienne réalisée en fin d'année dernière a permis de mettre en évidence pour les habitants du territoire la réalité de l'isolation de leur habitation.

Monsieur le Président présente la proposition du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement de l'Artois qui vise à mettre à disposition des habitants du territoire des malles techniques permettant de mesurer le degré d'isolation de leur habitation à l'aide de différents matériels de mesures (caméras thermiques, enregistreur de température....).

Monsieur le Président donne lecture de la proposition faite par le CPIE de l'Artois pour la mise en place de cette intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la proposition d'intervention présentée par le CPIE de l'Artois en vue de mettre à disposition des habitants du territoire des malles techniques pour mesurer le degré d'isolation de leur habitation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention,
- de prévoir les crédits nécessaires à cette opération dans le cadre des différents budgets de l'Intercommunalité.

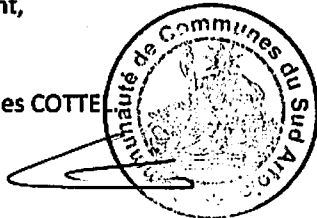
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 septembre 2016 et transmission en Préfecture le 21 Septembre 2016.

Pour extrait conforme.

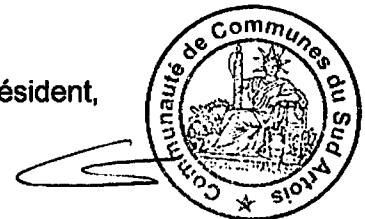
Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 21 septembre 2016 et transmission  
en Préfecture le 21 septembre 2016.

Le Président,

Jean-Jacques COTTE



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Reçu le : 24 OCT. 2016